

	<h2>Circuit Régional Jeunes</h2> <h3>Règlement &amp; Cahier des Charges</h3>	<b>Règlement</b>
		Adoption au Conseil d'Administration du 27/09/2024 Mise en application : saison 2024-2025 Validé par la Présidente de la Ligue
		Nombre de pages : 8 pages
		Diffusion à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres du Conseil d'Administration</li> <li>- Membres de l'axe JOUER</li> <li>- Présidents de Comités Départementaux</li> <li>- Présidents de Clubs</li> </ul>

Les enjeux de cette compétition sont de :

- Permettre à un nombre important de jeunes de la région de se confronter régulièrement et sur l'ensemble des tableaux (simple, double et mixte)
- Proposer un circuit de compétition de qualité aux jeunes MINIBAD, POUSSIN, BENJAMIN, MINIME et CADET.
- Mettre en place les conditions nécessaires à l'amélioration du niveau de jeu des plus jeunes (POUSSIN et BENJAMIN) afin de leur permettre de rivaliser au niveau national à l'avenir.
- Créer une dynamique locale autour des jeunes, en positionnant 6 étapes sur la saison.

Le Circuit Régional Jeunes constitue donc une compétition de « formation » en direction des plus jeunes notamment mais c'est également une compétition support au développement de notre sport dans la région Centre-Val de Loire, par la dynamique locale qu'elle cherche à favoriser.

## Article 1. Étendue du règlement

### 1.1. Champ d'application

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participation, l'organisation, le déroulement de l'ensemble des étapes du « Circuit Régional Jeunes » abrégé CRJ.

La ligue régionale Badminton Centre-Val de Loire met en place chaque saison un circuit de 6 étapes dont l'organisation est déléguée aux comités et/ou clubs.

Les différentes étapes sont composées de :

- 4 étapes de simples,
- et 2 étapes de doubles et de mixtes.

**L'ensemble des étapes se déroulera uniquement le samedi.** L'organisation des étapes pour la saison en cours est la suivante :

- 1<sup>ère</sup> étape : simple
- 2<sup>ème</sup> étape : simple
- 3<sup>ème</sup> étape : doubles et mixtes
- 4<sup>ème</sup> étape : simple
- 5<sup>ème</sup> étape : doubles et Mixtes
- 6<sup>ème</sup> étape : simple

### 1.2. Classement général

A l'issue de chaque étape de simple, il sera publié un classement selon le barème joint dans le présent cahier charges (annexe).

### 1.3. Textes de référence

Les étapes du CRJ se déroulent selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération et de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent cahier des charges.

## Article 2. Rétroplanning

### 2.1. Avant la compétition

**Avant J-90** : Validation des Juges-Arbitres par la CLOT.

**J-90** : Demande d'autorisation faite par les membres de l'axe JOUER en respectant le Cahier des Charges du Circuit Régional Jeunes (*voir en début de saison*)

**J-65** : Création de la compétition sur le logiciel Badnet.

**J-60** : Constitution du dossier d'inscription par la Ligue.  
Envoi des informations sur l'étape aux Comités et aux membres de l'ETR.

**J-15** : Date de prise en compte du CPPH pour réaliser la répartition dans les différents TOP,

**J-10** : Date limite d'inscription pour les clubs ou les comités (à réaliser directement via Badnet).

**J-7** : Date du tirage au sort

- Définition des têtes de séries des différents niveaux
- Confection des tableaux de chaque TOP
- Constitution de l'échéancier de la compétition

**J-5** : Avec accord des Juges-Arbitres de la compétition, envoi des convocations aux clubs inscrits avec le plan (ou adresse)

### 2.2. Après la compétition

**J+3** : Le GEO principal importe via Badnet sur Poona le fichier des résultats de la compétition dans un délai de 3 jours suivant la compétition.

**J+5** : Le Juge-Arbitre Principal de la compétition rédige son rapport dans Poona et le transmet un délai de 5 jours suivant la compétition par courriel adressé au secrétariat de ligue [secretariat@badmintoncvl.fr](mailto:secretariat@badmintoncvl.fr) et copie au responsable de la pré-filière jeunes [prefiliere@badmintoncvl.fr](mailto:prefiliere@badmintoncvl.fr)

Dans tous les cas, le juge-arbitre doit conserver une copie du fichier des résultats de la compétition et une copie de son rapport

**J+7** : Les résultats sont alors pris en compte pour les classements fédéraux, sauf si l'instance compétente décide de ne pas valider les résultats.

**J+30** : Sans information contraire des instances ayant autorisé la compétition, le tournoi est homologué à J+30 au vu du rapport du Juge-Arbitre

## Article 3. Modalités d'attribution des étapes

### 3.1. Attribution de la compétition

Un appel à candidature est réalisé en fin de saison précédente auprès de tous les comités départementaux et clubs de la région

Centre-Val de Loire et retour à l'adresse suivante : [prefiliere@badmintoncvl.fr](mailto:prefiliere@badmintoncvl.fr)

L'organisation peut être assurée soit par le comité directement ou par un ou plusieurs clubs.

### **3.2. Date**

Les dates des différentes étapes du Circuit Régional Jeunes sont arrêtées par les membres de l'axe JOUER à la fin de la saison précédente en fonction du calendrier fédéral.

## **Article 4. Critères de participation**

### **4.1. Licences**

Seuls peuvent être admis à participer au Circuit Régional Jeunes et à ses étapes, les joueurs licenciés à la Fédération et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates des étapes du Circuit Régional Jeunes.

### **4.2. Provenance des jeunes**

Ne sont admis que les joueurs et joueuses licenciés dans un club de la région Centre-Val de Loire.

Les membres de l'axe JOUER sur proposition du responsable de la pré-filière jeunes se réservent le droit d'inviter des jeunes des ligues limitrophes à la région Centre-Val de Loire.

En cas de surnombre des inscriptions, la priorité est donnée aux joueurs de la ligue **Badminton Centre-Val de Loire**.

### **4.3. Catégorie d'âge**

Les joueurs peuvent participer aux différentes étapes du Circuit Régional Jeunes dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge supérieure à condition que les critères de qualification le leur permettent.

### **4.4. Surclassement**

Le sur-classement est autorisé. La compétition se déroulant sous forme de TOP de niveaux.

## **Article 5. Inscriptions**

### **5.1. Montant**

Le montant de l'inscription est fixé dans l'annexe financière de la Ligue pour la saison en cours. Les inscriptions seront à payer par virement à réception de la facture.

### **5.2. Modalités**

Seules les inscriptions réalisées par le biais de Badnet via un compte club ou comité seront prises en compte.

Un joueur ne peut pas faire son inscription en individuel. Il est obligatoire qu'il passe par un club ou un comité.

Le montant des inscriptions est perçu en intégralité par la Ligue Badminton Centre-Val de Loire qui valorisera financièrement l'organisation de la compétition en fonction des critères respectés indiqués dans l'annexe 2.

### **5.3. En cas de forte affluence**

En cas de forte affluence sur une étape, les membres de l'axe JOUER se réserve le droit de fixer un critère de sélection pour limiter le nombre de joueurs et joueuses. Le mode de sélection appliqué retenu prendra en compte le CPPH du joueur ou de la joueuse dans le tableau concerné.

Les joueurs et joueuses inscrits dans les délais mais non qualifiés pour la compétition seront placés sur une liste de remplaçants appelée « LISTE D'ATTENTE » dont le mode de gestion est par ordre de CPPH. Les joueurs placés en liste d'attente sont considérés comme étant non-inscrits à la compétition.

#### 5.4. **Accompagnateurs**

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

### Article 6. **Déroulement de la compétition**

#### 6.1. **Organisation - Répartition des tâches (Annexe 1)**

L'organisation de la compétition est de la responsabilité de la Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire. L'organisation le jour J est déléguée à un Comité Départemental et/ou un ou plusieurs de ses clubs.

L'organisateur sera valorisé financièrement en fonction des critères respecter indiqués dans l'annexe 2.

#### 6.2. **Infrastructures**

Étapes de Simple : **10 terrains au minimum** (*l'idéal est 12 terrains*)

- Étapes de Doubles et de Mixtes : **7 terrains au minimum** (*l'idéal est 9 terrains*)

Le Comité d'Organisation aura la possibilité de proposer deux gymnases sur 2 villes différentes.

Les salles devront être présentées agréablement (présence de bacs pour les joueurs, si possible, séparation entre les terrains, plantes vertes...).

Conformément aux recommandations fédérales, les matchs des tableaux des catégories MINIBAD et POUSSIN doivent se dérouler sur des terrains adaptés (filet à 1m40, couloir du fond retiré).

#### 6.3. **Gestion de la compétition**

La compétition sera gérée avec le logiciel Badnet.

#### 6.4. **Horaires de la compétition**

Les étapes du Circuit Jeunes Centre-Val de Loire se dérouleront les samedis sur un créneau de 9h00 à 22h00.

Les matchs devront commencer à 10h00 (dérogation possible pour débiter à 9h30, notamment en cas de forte affluence). Étant donné que la compétition se déroule sur une seule journée et que le lendemain sera un dimanche, les matchs pourront se terminer à 22h00.

Cependant, il est fortement recommandé de prévoir une fin de compétition vers 20h30/21h00 et de terminer en priorité les tableaux des catégories MINIBAD et POUSSIN le plus tôt possible.

Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.

#### 6.5. **Condition de participation**

Les catégories jeunes autorisées à participer aux différentes étapes du Circuit Régional Jeunes sont les catégories suivantes :

**MINIBAD                      POUSSIN                      BENJAMIN                      MINIME                      CADET**

#### 6.5.1. Classement minimal autorisé

Pour les catégories :

- Poussins et les Benjamins, il n'y a **pas de limite** de classement.
- Minimes et Cadets, le classement minimum requis est **P12**.

#### 6.5.2. Classement maximum autorisé

Pour les catégories :

- POUSSIN, il n'y a **pas de limite** de classement
- BENJAMIN, le classement maximum est **R6**
- MINIME et CADET, le classement maximum est **R4**

### 6.6. **Constitution des tableaux**

Dans tous les cas, le Comité d'Organisation veillera à ne pas dépasser le nombre maximum de matchs par joueur (8 matchs/joueur).

#### 6.6.1. Constitution des différents TOPS

Dans chaque catégorie d'âge, la compétition est organisée de 2 niveaux :

- **Circuit Régional ELITE** (TOP A)
- **Circuit Régional ACCESSION** (TOP B, TOP C, TOP D, etc.)

Chaque catégorie d'âge sera découpée au minimum en plusieurs TOPS de niveaux

#### 6.6.2. Répartition dans les différents TOPS

La répartition des inscrits au sein de ces tableaux se fera postérieurement à l'inscription par le responsable de la pré-filière jeunes en accord avec les membres de l'Equipe Technique Régionale composée :

- des salariés des comités
- en relation avec les référents de l'axe JOUER et le responsable de la pré-filière jeunes
- et en accord avec les salariés de leur comité et/ou club.

#### 6.6.3. sur les étapes de simples

Les étapes de simple sont ouvertes aux catégories de MINIBAD (fortement conseillé) à CADET.

Le tableau MINIBAD se déroulera obligatoirement soit :

- en poule avec si possible un tableau de consolante
- ou sur un format de ronde suisse

Les joueurs devront faire au minimum 2 matchs par tableau.

#### 6.6.4. sur les étapes de doubles et de mixte

Les étapes de doubles comporteront des tableaux de doubles et de mixtes. Les MINIBAD joueront uniquement en simple.

Si le nombre d'inscrits sur les tableaux de doubles hommes, doubles dames et mixtes étaient trop important, les membres de l'axe JOUER et le Comité d'Organisation étaient dans l'incapacité de faire jouer l'ensemble des tableaux, la priorité sera donnée aux tableaux de doubles hommes et dames.

Si le nombre d'inscrits dans chaque tableau le permet, chaque catégorie d'âge sera découpée en plusieurs TOPS nommés TOP A, TOP B, TOP C, etc.

Les joueurs devront faire au minimum 2 matchs par tableau.

## 6.7. Désignation des têtes de série

La désignation des têtes de série se fera au CPPH défini par le présent cahier des charges sur proposition des membres de l'axe JOUER et avec l'accord et la validation des Juges-Arbitres.

Le classement hebdomadaire des joueurs (CPPH) pris en compte pour le calcul des points, afin de répartir les joueurs et joueuses dans les TOPS des tableaux correspondants à leur classement, sera pris à **J-15** avant le premier jour de la compétition.

## 6.8. Tirage au sort

Le niveau de séparation à prendre en compte au moment du tirage au sort des étapes du Circuit Régional Jeunes est le niveau **COMITÉ** du joueur.

## 6.9. Forfaits

Tout joueur s'inscrivant à la compétition doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates de la compétition doit en faire part par écrit au Comité d'Organisation au plus vite :

- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- si l'annonce est faite après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article

Le joueur n'ayant pu participer à la compétition doit alors envoyer, dans les cinq jours suivant la compétition, un justificatif à la ligue Badminton Centre-Val de Loire à l'adresse 6 bis, rue des Urbets, 18000 Bourges.

- Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour *annulation d'un tableau*.
- En cas de forfait après le tirage au sort, aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

## 6.10. Remplacements

Après publication des tableaux, lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit au Comité d'Organisation s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer.

En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, le Comité d'Organisation essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## 6.11. Officiels Techniques

Le Juge-Arbitre, ainsi que ses adjoints, sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Le Comité d'Organisation invitera les arbitres (de préférence sur le département accueillant la compétition) et la ligue prendra en charge les indemnités des Officiels Techniques (Juges-Arbitres et Arbitres).

## 6.12. Convocations

Les convocations seront publiées et envoyées dans la semaine précédant la compétition. Elles sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée lors de l'inscription sur Badnet.

En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

## Article 7. Pendant la compétition (règlement particulier)

### 7.1. Pointage

Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et

ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir le Comité d'Organisation sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

## 7.2. Absence pendant la compétition

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord des Juges-Arbitres et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.

## 7.3. Tenue

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur le terrain. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des Juges-Arbitres muni d'un justificatif écrit.

## 7.4. Volant Officiel

Le volant officiel est en vente dans la salle et celui-ci est à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.

Ces volants seront à la charge des joueurs à parité.

## 7.5. Échéancier

Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement de la compétition.

Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre ou son adjoint pour trancher les litiges et celui-ci désignera si possible.

## 7.6. Accès aux terrains

À l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de préparation pour débiter le match (test de volants inclus). Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs (uniquement aux pauses réglementaires), les Officiels Techniques et le Comité d'Organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.

## 7.7. Règles de coaching

Par dérogation aux règles du jeu, le conseil aux joueurs participant à des compétitions réservées aux jeunes est réglementé selon les modalités suivantes :

- Sur l'ensemble des étapes du Circuit Régional Jeunes, le conseil aux joueurs entre les points n'est pas autorisé pour les tableaux réservés aux catégories BENJAMIN et plus jeunes (POUSSIN, MINIBAD...).
- Le conseil aux joueurs entre les points est autorisé pour les tableaux réservés aux catégories MINIME et plus (MINIME, CADET, JUNIOR...).
- Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) est autorisé.

Pour les catégories MINIBAD et POUSSIN, une personne pourra être présente pour aider au scoring, au positionnement des

joueurs.

Cette disposition s'applique à toutes les compétitions autorisées par la FFBaD, y compris les compétitions fédérales nationales, et aux tableaux réservés aux catégories benjamins et plus jeunes.

### **7.8. Médical**

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments inscrits sur la liste des produits dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

### **7.9. Droit à l'image**

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

### **7.10. Buvette**

Pour chaque compétition une buvette avec prix modérés, est tenue par le Comité d'Organisation

## **Article 8. Récompenses**

Récompenses et bons d'achats aux 2 premiers de chaque TOP.

## **Article 9. Application du présent règlement**

### **9.1. Acceptation**

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident, à l'intérieur et aux abords des gymnases.

Toute participation à la compétition requiert la lecture et implique l'acceptation du présent règlement, lequel sera consultable et affiché dans la salle et devra respecter le règlement intérieur propre à la salle.

### **9.2. Application**

La Ligue Badminton Centre-Val de Loire et le Comité d'Organisation chargés de l'application conforme du présent règlement.

L'axe JOUER, secteur en charge des compétitions, supervise les opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du présent règlement et/ou au cahier des charges du Circuit Régional Jeunes pour la saison en cours.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée au secteur mentionné est transmise à l'instance dirigeante de la Ligue pour décision.